

# Conditions générales de vente

Mis à jour en novembre 2023

## ARTICLE 1 – DESIGNATION

Dans les articles suivants, il est convenu de désigner par :

- Société : GROUPE IDELIA SANTE, organismes de formations professionnelle : Esseka, Hellokaye, Idelia.
- Client : personne physique ou morale qui s'inscrit à une formation ou passe commande d'une prestation auprès de la société.
- OPCO : Opérateur de Compétences en charge de financer la formation

## ARTICLE 2 – OBJET

Les conditions générales de vente détaillées ci-dessous s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la société pour le compte d'un client. Elles détaillent les droits et les obligations de la société et de son client lors de la vente d'une prestation de service appartenant au domaine suivant : formation continue. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Ces dernières prévalent sur tout autre document du client, notamment sur les conditions générales d'achat du client.

## ARTICLE 3 – OFFRES DE FORMATION

L'ensemble des activités de la société ainsi que ses informations sont présentés sur le site [www.idelia.sante.fr](http://www.idelia.sante.fr). L'organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les détails des formations sont précisés sur le site internet de la société et sur les documents de communication fournis par l'organisme de formation. La durée et la tarification des formations varient en fonction de la formation choisie et sont précisés lors de l'inscription.

## ARTICLE 4 – MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à une formation peut être faite par le client par l'un des moyens suivants :

- Une inscription en ligne auprès de l'ANDPC sur : <https://www.agencedpc.fr>
- Pour tout autre mode de financement : nous contacter par téléphone au 0465582417 ou par mail à l'adresse [contact@ideliasante.fr](mailto:contact@ideliasante.fr)

Chaque client reçoit, dès son inscription validée, un identifiant pour accéder à son espace personne et ce dans un délais de 24 heures, hors week-end et jours fériés. Cet identifiant est strictement confidentiel et ne peut en aucun cas être cédé et/ou partagé avec une autre personne.

## **ARTICLE 5 – FINANCEMENT DE LA FORMATION**

Les indemnités de formation sont versées par l'ANDPC uniquement aux professionnels titulaires qui passent par un financement ANDPC. Les professionnels de santé remplaçants ne pourront pas prétendre aux indemnités. Ces derniers pourront toutefois bénéficier d'une prise en charge par le FIFPL. Toute personne ne bénéficiant pas d'une prise en charge par le FIFPL ou l'ANDPC devra régler le montant correspondant à la formation suivie. Si tel est le cas, nous vous enverrons une convention de formation en financement personnel et le règlement sera exigible avant le début de la formation. La mention "vous payez 0 euros concerne uniquement les professionnels de santé en activité et éligibles au financement DPC et/ou FIFPL, sous réserve de budget disponible. La demande d'inscription à une formation doit être effectuée au minimum 24 heures avant le début de la formation. Le délai peut être réduit si accord expresse de notre direction, une confirmation d'inscription par e-mail vous sera dès lors envoyée.

## **ARTICLE 6 – TARIFICATION**

Le coût de formation varie d'une formation à l'autre en fonction de son contenu et de sa durée. Les coûts sont indiqués sur les programmes de formation et les conventions associées. Les coûts de formation peuvent être pris en charge par différents organismes. Il appartient au client de trouver le financeur de sa formation. Sauf dispositions contraires, les prix proposés sur le site de l'entreprise sont garantis fermes et définitifs.

## **ARTICLE 7 – ANNULATION**

En cas d'annulation signifiée par le client à l'entreprise au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'entreprise offre au client la possibilité de repousser l'inscription du client à une formation ultérieure, après accord éventuel de l'OPCA. Toute formation commencée est due dans son intégralité et ne peut être prise en charge par un OPCA que si la formation a été suivie dans son intégralité jusqu'à la délivrance d'une « attestation de formation » par la société.

## **ARTICLE 8 – INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Notre engagement envers l'inclusion et l'accessibilité est au cœur de notre mission. Nous nous efforçons de rendre nos formations médicales en ligne accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Nous mettons en œuvre des mesures visant à garantir une expérience d'apprentissage équitable et enrichissante pour chacun. Si vous êtes une personne en situation de handicap et que vous avez besoin d'accommodements spécifiques pour accéder à nos formations, veuillez nous contacter. Nous travaillerons avec vous pour comprendre vos besoins individuels et mettre en place des solutions adaptées, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur. Notre objectif est de créer un environnement d'apprentissage inclusif et respectueux de la diversité, où chaque apprenant a la possibilité de tirer le meilleur parti de nos programmes de formation médicale en ligne.

## **ARTICLE 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tout le contenu du présent site [www.idelia-sante.fr](http://www.idelia-sante.fr), incluant, de façon non limitative, les graphismes, images, textes, vidéos, animations, sons, logos, gifs et icônes ainsi que leur mise en forme sont la propriété exclusive de la société à l'exception des marques, logos ou contenus appartenant à d'autres

sociétés partenaires ou auteurs. Toute reproduction, distribution, modification, adaptation, retransmission ou publication, même partielle, de ces différents éléments est strictement interdite sans l'accord exprès par écrit de la société. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur. En outre, les propriétaires des contenus copiés pourraient intenter une action en justice à votre encontre.

#### **ARTICLE 10 – LITIGE**

Les conditions générales détaillées ci-dessus sont régies par les lois françaises. En cas de contestation ou litige qui pourrait naître de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché prioritairement une solution à l'amiable. À défaut, le litige sera porté devant la juridiction compétence exclusive des tribunaux dont dépend le siège social de la société. La langue de référence, pour le règlement de contentieux éventuels, est le français.